Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 150 (2005)

Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





SOMMAIRE :

Février 2005

Editorial	Pages
Liberté d'expression des militaires	3
Politique de sécurité	
Réflexion sur notre système de milice	6
Guerre aérienne	
De la stratégie aérienne (2)	10
OTAN	
L'OTAN, bras armé de l'ordre de Bagdad	16
Dossier «Irak»	
Les Américains ont-ils combattu un adversaire évanescent? Falloujah, au cœur de	21
la bataille	26
L'après-guerre en Irak	31
Blindés et mécanisés	-
Les faiblesses du «Stryker» américain	34
Forces terrestres	
Doctrine des Forces terrestre	s 38
Histoire	
Joseph de Christen à Baylen (1)	42
Comptes rendus	
Deux ouvrages sur la fortification	48
Le tome du «Dictionnaire historique de la Suisse»	51
Armement	
Succès à l'étranger de l'entreprise suisse RUAG	57
Revue des revues	58
SSO: Comité central	1-111
RMS - Défense Vaud	11/1/11

2 8.Feb. 2005 2 BIBLIOTHEK Liberté d'expression

Pascal Courtade, dans un article paru dans Défense nationale en juillet 2004 et intitulé « Pour un devoir d'expression des militaires », écrit que le statut des militaires, qui date de 1972, les prive de leur liberté d'expression. Pourtant, intéresser l'opinion aux débats internes à l'armée n'est pas forcément lui donner le spectacle d'une institution qui se déchire mais créer le moyen d'enrichir débats et discussions. Le lien armée-nation se distend à cause du mutisme de la première. N'y a-t-il pas de l'hypocrisie à exalter ce lien sans manifester un peu de réalisme?

des militaires

Il est difficile de se connaître si l'on ne peut pas se parler! Le militaire ne dispose pas de moyens de se faire entendre en tant qu'individu et les journalistes accrédités «Défense» ne jouent que rarement les caisses de résonance des débats et des courants qui traversent l'armée.

Un des critères de la qualité du débat touchant à la défense est sans doute le nombre de livres publiés. Jusque dans les années 1990, la chape de plomb du conformisme envers la doctrine de la dissuasion nucléaire a stérilisé toute réflexion, sauf chez quelques généraux, notamment Gallois et Beauffre. Un dogmatisme, qui n'a jamais été aussi fort, explique le silence jusqu'à aujourd'hui. C'est toujours le même petit nombre qui publie, parmi les plus connus le colonel Desportes et le général de Richoufftz. L'ensemble des officiers reste silencieux, aussi bien ceux d'un certain âge que les jeunes, dont on pourrait attendre une certaine insolence, un esprit critique bénéfique pour l'institution dont ils sont le

futur. Le maréchal Lyautey n'était que capitaine, lorsqu'il publia le *Rôle social de l'officier*!

Faut-il y voir le signe que trop peu manifestent assez de culture, de courage et de vitalité pour se risquer à l'exercice? N'est-ce pas plutôt une conséquence du manque de liberté d'expression des militaires qui doivent manifester retenue et réserve? S'ils veulent s'exprimer, ils ont l'obligation de soumettre leur texte à l'autorité ministérielle. Les chroniques tenues par des officiers, qui paraissaient dans un certain nombre de journaux, ont disparu depuis belle lurette.

Le pluralisme des idées pallie le caractère «totalitaire rampant» de la pensée officielle; il ne peut être que la conséquence d'une expression riche et libre des militaires qui sont, par la force des choses, des experts dans leur domaine. Qui, mieux qu'eux, peut faire le bilan critique mais constructif d'une structure, d'un ordre de bataille, d'un engagement, d'un exerci-